UQÀM | Département de philosophie

PLAN DE COURS

Session	:	Automne 2018
Cours	:	PHI 4311-10 – Éthique et philosophie politique
Horaire	:	Lundi 14.00 à 17.00
Local	:	XXXX
Professeur	:	Christian Saint-Germain
Téléphone	:	987-3000 (poste 4665)
Réception	:	Sur rendez-vous

Description officielle (du cours selon l'annuaire)

Relation entre les domaines respectifs de l'éthique sociale, de l'éthique individuelle, et de la philosophie politique. Ce qui peut être traité par le biais soit de : développement historique par grandes tendances ou auteurs représentatifs (théories, méthodes), soit développements systématiques par concepts (légitimité, souveraineté, autorité, droit, responsabilité, liberté, équité, justice...) et par problèmes (nature et légitimité du pouvoir, acceptabilité et justification des normes, autonomie, utilité, bonheur...).

OBJECTIFS DE CE COURS

> L'humanité ne progresse pas lentement de combat en combat jusqu'à une réciprocité universelle (...), elle installe chacune de ces violences dans un système de règles, et va ainsi de domination en domination. Michel Foucault, *Dits et Écrits*, II p. 145.

Ce cours vise à comprendre les métamorphoses de l'autorité politique dans la modernité. Il vise à saisir les difficultés théoriques nouvelles occasionnées par l'effondrement des modèles anciens de gouvernance comme des institutions traditionnelles. Ce cours s'interrogera sur les stratégies actuelles par lesquelles les pouvoirs continuent d'obtenir des individus l'obéissance et la soumission et en contrepartie comment sont mis en œuvre des moyens de résistance inédits par les citoyens;

Le cours s'intéressera plus particulièrement à la distinction entre autorité et pouvoir, à la complexité des mécanismes d'assujettissement, à l'apparition d'une société des droits dans laquelle le droit à la « vie », à la « sécurité » paraissent subsumer les questions relatives à la justice sociale et à l'égalité.

Cette analyse décrira le nouveau paysage politique où apparaît tout à la fois dans une seule et même figure le consommateur moyen et le « citoyen de verre » (Wolfgang Sofsky) dans l'horizon d'une docilité rendue acceptable et discrète par les technologies de la surveillance électronique et l'auto-inhibition individuelle.

Finalement, cet itinéraire tend à appréhender les mutations au sein des grands axes des questions relatives à l'emprise des pouvoirs modernes autour de la constellation formée par la chaîne de commandement implicite au fait de diriger, d'éduquer, de punir et de soigner. Le déclin de l'autorité dans les sociétés avancées marquant une rupture dans la possibilité du vivre en commun. Autrement dit, voir comment la notion d'autorité loin de porter atteinte à l'autonomie des individus, demeure la trame qui permet la transmission des valeurs et la remise en œuvre d'un monde capable de s'engager dans de nouveaux commencements.

Objectifs spécifiques

Au terme de ce cours l'étudiante, l'étudiant devra être en mesure de:

Saisir l'importance de la crise de légitimité qui secoue les figures de l'autorité

Établir les distinctions en autorité et pouvoir.

Définir les notions de norme, de fiction, d'interdit, de jugement et l'importance de la loi dans la structuration psychique du sujet.

Analyser l'importance des droits fondamentaux et leur régression dans le contexte des enjeux sécuritaires actuels

Contenu

Quelques définitions du pouvoir et de la violence.

Description de la fonction du Tiers au fondement du droit et des institutions.

Analyse des nouveaux rapports des individus à la vie collective.

Saisie de l'importance de « l'égoïsme grégaire » à travers l'invention du Marché comme moyen d'échapper à toute exigence éthique dépassant l'intérêt immédiat.

Identification des effets éthique et politique de la formule de Bernard de Mandeville (1670-1733) « Les vices privés font la fortune publique ».

ÉVALUATION ET ÉCHÉANCIER

L'évaluation se divisera en deux étapes:

1/ Un travail d'analyse d'un ouvrage suggéré ou d'une question sur l'un des thèmes apparaissant dans le recueil de textes obligatoire après approbation du professeur. **Pondération:** 50% de la note totale. Texte de 15 pages min./max. 20 pages à remettre au retour de la semaine de lecture**, soit le 29 octobre 2018**, **délai de rigueur**.

2/ Un examen maison (pour lequel la question sera donnée une semaine à l'avance) à remettre lors du dernier cours portant sur les textes du recueil et les notes de cours visant à vérifier le degré de compréhension des enjeux du cours. **Pondération** : 50% de la note finale.

Critères d'évaluation:

Satisfaction des exigences et respect des consignes
Ponctualité
Exactitude et précision des données
Capacité d'analyse et de synthèse
Jugement et sens critique
Originalité et créativité
Argumentation et développement de la pensée, cohérence de l'exposition
Qualités formelles de la présentation
Maîtrise de la langue écrite

Échelle de notation

Notation littérale	Notation chiffrée	Notation en %	Évaluation de l'apprentissage
A+	4.3	90 - 100	Excellent
A	4.0	85 - 89	
A-	3.7	80 - 84	
B+	3.3	77 - 79	Très bien
B	3.0	73 - 76	
B-	2.7	70 - 72	
C+	2.3	65 - 69	Bien
C	2.0	60 - 64	
C-	1.7	57 - 59	
D+	1.3	54 - 56	Passable
D	1.0	50 - 53	
E	0.0	moins de 50	Échec

Document obligatoire : Recueil de textes PHI 4311 (que vous trouverez à la COOP).

Rappel de la politiques 16 (sur le harcèlement sexuel), du règlement 18 (sur les infractions de nature académique) et de la politique 44 (sur l'accueil et le soutien des étudiant.e.s en situation de handicap)

Politique n°16 contre le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique n° 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :
1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :
instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514 987-3000, poste 0886
Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : harcelement.uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :
514 987-0348
calacs@uqam.ca
trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) :
514 987-3185
Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Règlement n°18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non

autorisé ;

- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir :
http://r18.uqam.ca/la- reglementation.html

Politique nº44 sur l'accueil et le soutien des étudiant.e.s en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études. Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, aux étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants.

Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
http://www.instances.uqam.ca/reglementspolitiquesdocuments/pages/politiqueno44.aspx

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :
En personne : Pavillon Judith-Jasmin, J-M870
Par téléphone : 514 987-3000, poste 3148
En ligne : **http://vie-etudiante.uqam.ca/**

Compétences visées FÉCR

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	**Niveau de développement attendu**
- ***Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;*** - ***Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;*** - ***Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.***	**Sensibilisation**
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.	
- ***Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ;***	**Maîtrise**
- ***Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement.***	**Consolidation**
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel	
- ***Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement ;*** - ***Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver ;*** - ***Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement.***	**Sensibilisation**